

Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021:

Deuxième partie

Mandat du Groupe consultatif technique

Justification

Dans sa décision de novembre 2018 relative au Cadre révisé de résultats institutionnels, le Conseil d'administration:

"approuve la révision du cadre de résultats présentée dans le corps du document en tant que Première partie du Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021, étant entendu que la direction va en élaborer la Deuxième partie, dans laquelle figureront les cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les produits des programmes et les indicateurs de performance qui seront soumis au Conseil, pour approbation, à sa session annuelle de 2019; et prend note des catégories d'activité et des indicateurs de performance définis dans les annexes au document WFP/EB.2/2018/5-B/Rev.1".

Pour la mise en œuvre de la deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels, il a été convenu qu'un groupe consultatif technique composé d'experts du PAM et de représentants du Conseil sera constitué, avec pour mission de dispenser des avis à titre informel à la direction du PAM et au Conseil.

Dans le Cadre de résultats, des cibles institutionnelles ont été associées à certains produits et indicateurs de performance en matière de gestion dans le but d'améliorer la gouvernance, la supervision et l'application du principe de responsabilité.

Pendant les consultations informelles qui ont précédé la session de novembre 2018 du Conseil, il a également été convenu de déterminer s'il serait judicieux d'élaborer une théorie du changement à l'échelle institutionnelle, qui servirait ensuite de base pour la mise au point du prochain Plan stratégique du PAM. Le Groupe consultatif technique formulera un avis sur ce processus après que la deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels aura été approuvée en juin 2019.

Composition

Le Groupe consultatif technique comptera un nombre de membres limité de manière à faciliter la coordination et à garantir l'efficacité de ses travaux au vu des contraintes de temps auxquelles il devra se plier. Les membres du Groupe s'engagent à participer activement aux travaux et à tenir régulièrement informés les membres de leurs listes respectives, les représentants de ces dernières au Bureau du Conseil d'administration et le PAM. Pour faciliter ce processus, le Groupe consultatif technique sera épaulé par un secrétariat pour définir les points d'action, qui pourront être communiqués aux membres du Conseil par l'intermédiaire de sa Secrétaire.

Le Groupe consultatif technique sera composé de 10 participants issus des États membres (toutes les listes seront représentées) ainsi que de représentants de divisions du Siège du PAM.

Rôle et fonctions

Les cibles institutionnelles seront fixées pour l'échéance 2021 et alignées sur le Cadre de résultats institutionnels et sur le Plan stratégique. Il sera rendu compte chaque année des progrès accomplis vers leur réalisation.

Le Groupe consultatif technique fera part à la direction du PAM d'un certain nombre d'orientations pour l'élaboration des cibles en question, qui devront être associées aux indicateurs les plus pertinents pour ce qui est des produits des programmes et de la performance en matière de gestion, et qui ne devront pas avoir pour effet d'accroître sensiblement le coût ou la complexité de la collecte de données. Une proposition sera ensuite soumise à la direction du PAM pour consultations internes plus approfondies, puis au Conseil d'administration lors d'une consultation informelle qui se tiendra le 5 avril. Deux phases se succéderont:

1. Il sera procédé à la sélection d'un certain nombre d'indicateurs des produits des programmes et de la performance en matière de gestion se prêtant à l'établissement de cibles institutionnelles; on s'assurera que les données voulues pour prendre des décisions éclairées et rendre compte des progrès réalisés seront disponibles.
2. On examinera les cibles institutionnelles proposées à l'aune de l'orientation stratégique, des chiffres prévisionnels, de l'analyse des tendances observées dans le passé et des incidences sur l'établissement des rapports institutionnels.

Sur cette base, la direction sera en mesure d'établir la version définitive de la deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels et de la soumettre au Conseil pour approbation en juin 2019.

Considérations

1. La feuille de route intégrée, approuvée en novembre 2016, donne à l'organisation les moyens de contribuer davantage au Programme 2030. Elle permet d'améliorer le suivi des ressources par rapport aux résultats et l'établissement des rapports correspondants. Dans ce contexte, la définition de cibles institutionnelles permettra d'améliorer encore la ligne de visée et l'application du principe de responsabilité à l'échelle institutionnelle.
2. La transition vers les plans stratégiques de pays (PSP) est en cours, ce qui posera quelques difficultés. En effet, durant la période considérée, les documents relatifs à la planification et les rapports seront établis de façon fragmentée. Il faut aussi noter qu'en 2018, pour la première fois, tous les projets ont été alignés sur le Cadre de résultats institutionnels et que des données complètes ne seront disponibles qu'au premier trimestre de 2019. En outre, en 2019, certains projets feront encore l'objet d'une transition vers des PSP ou des PSP provisoires.
3. Quelque 80 pour cent des ressources du PAM sont destinées aux interventions à mener face à une crise; le PAM est entièrement financé sur une base volontaire et près de 95 pour cent des fonds sont préaffectés, principalement à des activités. Il en résulte que les événements extérieurs et les décisions prises par les donateurs pèsent notablement sur l'accomplissement des objectifs institutionnels de long terme.
4. L'introduction de cibles institutionnelles ne devrait nécessiter aucune mesure d'ajustement de la part des bureaux de pays, car les objectifs nationaux ont été déjà fixés pour les principaux produits, en consultation avec les autorités et partenaires nationaux.

Principaux produits attendus et calendrier

Le Groupe consultatif technique fournira des points de vue, orientations et recommandations, conformément à la mission, au rôle, aux fonctions et aux considérations énoncés dans son mandat. On trouvera ci-après un calendrier provisoire, qui tient compte de celui des instances de gouvernance et pourra être ajusté en fonction des plans de travail détaillés de chacune.

Mois	Principales étapes et principaux produits attendus
Décembre 2018	20 déc.: mandat arrêté lors d'une consultation informelle, après que la nature et la portée des travaux à mener auront été précisées.
Janvier 2019	25 janv.: composition du Groupe consultatif technique arrêtée; première réunion tenue, qui sera l'occasion de circonscrire encore plus précisément l'action à mener, de définir le plan de travail et d'élaborer des considérations initiales.
Février 2019	21 févr.: deuxième réunion du Groupe consultatif technique. Présentation par le PAM de l'analyse réalisée et des options recommandées.
Mars 2019	15 mars: troisième réunion du Groupe consultatif technique. Présentation par le PAM de la deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels, tenant compte des observations en retour formulées par le Groupe consultatif technique à sa deuxième réunion.
Avril 2019	5 avril: consultation informelle avec les membres du Conseil d'administration. 12 avril: date limite pour le PAM en ce qui concerne la traduction et le traitement des documents du Conseil.
Juin 2019	10-14 juin: approbation de la deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels lors de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration.

Note: le Groupe consultatif technique pourra tenir d'autres réunions si nécessaire.

Il y aura d'autres occasions de collaborer régulièrement avec la direction, notamment les séances d'information du Bureau du Conseil d'administration, à commencer par la réunion du Bureau prévue le 21 janvier 2019.